

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 30 novembre 2020

CAHAI-BU(2020)REP3

COMITÉ AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)

Bureau – 4ème réunion

Strasbourg, 23 novembre 2020

Réunion en ligne

14 heures - 17 heures (heure de Paris)

RAPPORT DE RÉUNION ABRÉGÉ

1. Ouverture de la réunion

1. La réunion a été ouverte par M. Gregor STROJIN, président du CAHAI, qui a remercié les membres du Bureau de leur ardeur au travail tout au long de cette année chargée et leur a rappelé les activités à venir. Il a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres du Bureau, MM. Andrei DINCULESCU (Roumanie) et David LESLIE (Royaume-Uni), récemment élus au Bureau à la suite de la décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'élargir la composition du Bureau du CAHAI de deux membres supplémentaires, ce qui porte le nombre de membres à neuf ([CM/Del/Dec\(2020\)1384/10.1](#)). MM. Dinculescu et Leslie se présentent brièvement.
2. Mme Claudia Luciani, directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance du Conseil de l'Europe, a fait des observations liminaires, soulignant l'importance de la prochaine réunion plénière du CAHAI (15-17 décembre 2020) au cours de laquelle des décisions porteront sur le projet d'étude de faisabilité. Elle a aussi fait observer qu'en 2021, le CAHAI aurait encore un emploi du temps chargé pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées dans son mandat.
3. Mme Luciani a rappelé au Bureau son rôle important dans la réorganisation des discussions et l'instauration d'un dialogue constructif. D'immenses progrès ont été faits depuis la dernière réunion du Bureau qui remonte à mars, dont l'adoption du Rapport d'état d'avancement par le Comité des Ministres.
4. En ce qui concerne le projet d'étude de faisabilité, Mme Luciani s'est félicitée des options claires qu'il propose pour un futur instrument juridique, à savoir une approche co-réglementaire de l'IA, en particulier des instruments contraignants et non contraignants. Elle a aussi salué le caractère inclusif du processus mené jusqu'à présent.
5. M. Jan Kleijssen, directeur, Société de l'information – Action contre la criminalité, Conseil de l'Europe, a commencé par attirer l'attention sur le texte adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ([Résolution 2341 \(2020\)](#)) qui préconise un instrument juridique contraignant. Les législateurs font ainsi clairement part de la volonté des gouvernements nationaux d'élaborer un texte contraignant.
6. M. Kleijssen a ajouté qu'il avait participé, ces dernières semaines, à plusieurs événements internationaux dans le domaine de l'IA au cours desquels des organisations internationales comme l'OCDE et l'Unesco avaient appuyé les travaux du CAHAI. Il a précisé que ces travaux devraient être complémentaires de ceux d'autres organisations.
7. Il a signalé que le projet d'étude de faisabilité donnait déjà à ce stade d'importantes indications sur la teneur du futur cadre juridique et des mécanismes pratiques visant à en assurer la mise en œuvre et il s'est félicité des nombreux commentaires reçus, qui seront examinés lors de la réunion plénière.
8. M. Kleijssen a souhaité pour finir la bienvenue à Mme Ursula STICKER, qui rejoint l'équipe du CAHAI en qualité de co-secrétaire du CAHAI.

2. Projet d'étude de faisabilité du CAHAI : échange de vues en vue des discussions de la réunion plénière du CAHAI

9. M. Wolfgang TEVES, président du CAHAI-PDG, a présenté les travaux menés jusqu'à présent par le CAHAI-PDG et remercié les rédacteurs des divers chapitres du projet d'étude de faisabilité qui se sont acquittés d'une tâche complexe dans un délai très bref. L'étude a été envoyée au CAHAI pour qu'il formule des observations. Le CAHAI-PDG analyse actuellement les précieuses observations reçues en vue de présenter un nouveau projet d'étude d'ici à la fin de la semaine.
10. M. Teves a précisé qu'au chapitre 8 de l'étude, le CAHAI-PDG avait examiné les avantages et les inconvénients de différents types d'instruments juridiques et estimé qu'un instrument juridiquement contraignant serait la meilleure solution.

11. Le Bureau a reconnu qu'il était important que le CAHAI-PDG propose des solutions et donne des orientations sur la direction que le CAHAI pourrait prendre tout en soulignant la nécessité de faire preuve de prudence pour ne pas préjuger des débats et des décisions de la plénière du CAHAI.
12. En ce qui concerne les travaux du CAHAI-LFG, le Bureau a souligné l'importance de clarifier la voie que ce groupe de travail suivra. Une fois achevée, l'étude de faisabilité enrichira les travaux du CAHAI-LFG sur des questions précises.
13. Le travail du CAHAI-PDG n'en sera pas pour autant terminé, car le CAHAI peut lui demander d'accomplir certaines tâches spécifiques.
14. En ce qui concerne le CAHAI-COG, M. Teves et M. Zoltan TURBEK, coprésident du CAHAI-PDG, ont participé à une réunion en ligne avec les coprésidents du CAHAI-COG au cours de laquelle ils ont discuté des questions qui pourraient faire l'objet d'une consultation multipartite. Ils ont reconnu que les éléments figurant au chapitre 7 de l'étude pourraient être une bonne base à cet égard.
15. Il est souhaité qu'à la suite de la réunion plénière, une mise à jour de l'étude de faisabilité serait prête à la fin du mois de décembre, sous réserve de quelques ajustements éventuels. Elle devrait ensuite être soumise au Comité des Ministres.
16. Le président du CAHAI a insisté sur l'importance d'un débat structuré et clair lors de la réunion plénière du CAHAI pour obtenir le résultat voulu.
17. Pour faciliter le travail du CAHAI, le président a chargé le Secrétariat de réunir les observations reçues sur le projet d'étude de faisabilité, chapitre par chapitre et paragraphe par paragraphe. Le Secrétariat devrait en outre veiller à ce que la nouvelle version de l'étude soit disponible en temps utile pour la réunion plénière.
18. Le Bureau a remercié MM. Teves et Turbek pour leur travail intensif et fructueux.

3. Consultation multipartite du CAHAI : échange de vues en vue des discussions des réunions plénières du CAHAI.

19. Le CAHAI-COG travaille actuellement sur cinq documents en vue de les présenter au CAHAI lors de sa réunion plénière.
20. M. Andrey NEZnamOV, coprésident du CAHAI-COG, s'est adressé au Bureau en donnant un aperçu des différents documents en préparation, à savoir :
 - un projet de rapport sur les consultations internationales ;
 - un projet de recommandation aux États sur la méthodologie des consultations menées à l'échelle nationale ;
 - un projet de calendrier des consultations thématiques des différentes parties prenantes ;
 - un projet de document sur les principaux éléments de l'étude de faisabilité
 - une synthèse des contributions du CAHAI/Support à la consultation en ligne.
21. M. Neznamov a souligné la nécessité de collaborer étroitement avec les présidents/coprésidents du CAHAI et du CAHAI-PDG. Il a insisté sur le fait que le CAHAI-COG entendait élaborer le scénario le plus efficace possible.
22. M. Strojín a réaffirmé l'importance d'une coopération étroite entre les présidents/coprésidents des groupes de travail conformément aux mandats de ces groupes. Il a mis en évidence la nécessité d'un résultat réaliste du point de vue de ce qui est nécessaire pour le mandat du CAHAI, pratique en termes de ressources disponibles et réalisable dans les délais impartis.
23. En ce qui concerne la consultation multipartite, le Bureau a préconisé une consultation en ligne ouverte à laquelle pourrait prendre part toute personne d'un secteur concerné par l'activité du

CAHAI, à la suite de l'intervention de M. Thomas Schneider, membre du Bureau au titre de la Suisse. Il a été précisé que toutes les questions posées devraient être courtes et précises et qu'il était essentiel que les constats/résultats soient transparents. La même procédure pourrait s'appliquer aux consultations nationales et internationales pour faciliter les débats. Le Secrétariat a indiqué que cela était conforme à l'approche proposée dans le document sur les méthodes de travail du CAHAI et que la consultation en ligne pourrait être associée à l'organisation d'une conférence consacrée à la consultation multipartite.

24. Le calendrier des consultations doit aussi être réaliste.
25. Le Bureau a appelé le CAHAI-PDG à aider le CAHAI-COG à se prononcer sur les questions essentielles qui pourraient être traitées pendant la consultation. M. Teves a confirmé qu'il était disponible et disposé à prendre part à des entretiens bilatéraux avec le CAHAI-COG et à participer aux réunions du CAHAI-COG.
26. M. Teves a aussi accepté de fournir au CAHAI-COG, dans les meilleurs délais, les éléments essentiels nécessaires du CAHAI-PDG.
27. Il a été précisé que les résultats de la consultation guideraient les travaux du CAHAI. Les consultations devraient avoir lieu de février à avril 2021, et les résultats devraient être analysés et préparés à temps pour la 4^e réunion plénière du CAHAI en juin/juillet 2021.
28. Le Bureau a remercié M. Neznamov de sa participation aux travaux du CAHAI-COG et a pris note des questions relatives à l'organisation qu'il a soulevées au sujet des travaux du CAHAI-COG ainsi que des contraintes et des restrictions. Il a mis en avant la nécessité pour le CAHAI-COG de demeurer pragmatique et de parvenir à des résultats réalistes.
29. Le président du CAHAI a insisté sur le fait que le CAHAI-COG devait s'acquitter de son mandat dans les meilleurs délais et il a été convenu avec M. Neznamov que le résultat final du CAHAI-COG devrait parvenir au Secrétariat d'ici au 4 décembre. Le Bureau s'est dit favorable à la participation du président du CAHAI-PDG, du président du CAHAI et du membre du Bureau au titre de la Suisse à la phase actuelle de finalisation des documents relevant du mandat du CAHAI-COG, afin de s'assurer que ces documents répondent aux attentes du CAHAI.

4. Méthodes de travail du CAHAI : examen des projets de propositions

30. Le Secrétariat a présenté le document énonçant les méthodes de travail révisées du CAHAI pour 2021. Cette révision tient compte des progrès accomplis à ce jour et décrit les méthodes de travail pour l'année prochaine. Des tâches claires sont définies pour chaque groupe de travail dont certaines seront menées à bien en collaboration avec les autres groupes. Le CAHAI-LFG débutera ses travaux en 2021. Le Bureau s'est félicité de ce document et de sa clarté.
31. Le Bureau a reconnu que le CAHAI-PDG pourrait donner des indications au CAHAI-COG (sur les éléments essentiels de la consultation) et au CAHAI-LFG (sur le développement des principaux éléments d'un futur cadre juridique en s'inspirant des chapitres 3 et 9 de l'étude de faisabilité).
32. Le Secrétariat a souligné que le CAHAI rendait compte au Comité des Ministres. Si le projet d'étude de faisabilité fait l'objet d'un accord en décembre, le document sera présenté au Comité des Ministres peu de temps après. Les travaux sur les éléments potentiels d'un cadre juridique pourront alors commencer.
33. M. Kleijssen a pris la parole et rappelé que le CAHAI bénéficierait du plein soutien du Secrétariat et de toute son expérience de la rédaction de textes juridiques.
34. M. Kleijssen a aussi précisé que la présidence du Comité des Ministres avait un rôle à jouer et que l'IA venait au premier rang des priorités de la nouvelle présidence allemande.

35. En perspective de 2022, le Comité des Ministres pourrait juger faisable l'établissement d'un instrument juridique et d'un mandat spécifique pour le CAHAI, auquel cas les travaux de ce dernier se poursuivraient.
36. Le président du CAHAI a confirmé avoir adressé un courrier à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe concernant les travaux du comité et la manière de les inclure dans le cadre stratégique quadriennal.

5. Observateurs : état des lieux et examen des demandes reçues

37. Le Secrétariat a informé le Bureau de l'état d'avancement des demandes de statut d'observateur auprès du CAHAI qui sont en cours.
38. Deux demandes sont en instance. Premièrement, celle de *Together against Crime (TAC)* qui était inscrite à l'ordre du jour de la dernière réunion plénière en juillet. L'audition n'a toutefois pas pu être organisée pour des raisons techniques. Il a été convenu que cette organisation pourrait être entendue à la réunion plénière à venir et qu'elle devrait recueillir la majorité des deux tiers des voix pour être admise au CAHAI (conformément à la [Résolution CM/Res\(2011\)24](#)).
39. La deuxième demande est celle du Centre international de recherche sur l'intelligence artificielle (IRCAI) sous les auspices de l'Unesco. Le Secrétariat a rappelé que la procédure de vote tiendrait aussi compte des exigences de la [Résolution CM/Res\(2011\)24](#).
40. Le Secrétariat a confirmé que le système de vidéoconférence KUDO permettait la tenue d'un tel vote.
41. Le Bureau ne s'est pas opposé à ces deux demandes et a accepté de les transmettre à la plénière du CAHAI.

6. Points d'information :

42. Le membre allemand du Bureau, M. Teves, a annoncé que le ministère allemand des Affaires étrangères et le ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs organiseraient une conférence sur la réglementation de l'IA intitulée « La protection des droits de l'homme à l'ère de l'IA » le 20 janvier 2021 dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres. Il a confirmé que le président du CAHAI serait invité à présenter les travaux du comité.
43. M. Teves a en outre demandé de présenter cette conférence à la réunion plénière du CAHAI et promis d'envoyer le programme au Bureau du CAHAI dès qu'il serait disponible.
44. En ce qui concerne la contribution volontaire du Japon, qui vise à mettre en évidence la portée mondiale du CAHAI et à donner de la visibilité au comité, figurent parmi les activités envisagées une publication sur les travaux du CAHAI qui sera présentée à la réunion plénière et une vidéo montrant cette portée mondiale. Une manifestation parallèle sur les enjeux de la gouvernance démocratique de l'IA est prévue pendant la réunion plénière du CAHAI ; elle examinera le sujet de l'IA d'un point de vue plus politique.

7. Divers

45. En conclusion, le président a remercié le Bureau de son travail et de ses contributions. Il a aussi remercié le Secrétariat et rappelé à tous qu'il restait encore beaucoup à faire pour préparer la réunion plénière.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

Remarques liminaires de :

- Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, Conseil de l'Europe
- Mme Claudia Luciani, Directrice, Direction de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Conseil de l'Europe

2. Projet d'étude de faisabilité du CAHAI : échange de vues en vue des discussions de la réunion plénière du CAHAI

Documents de travail : [CAHAI-PDG\(2020\)01rev2](#), [CAHAI-BU\(2020\)02](#)

3. Consultation multipartite du CAHAI : échange de vues en vue des discussions des réunions plénières du CAHAI.

Documents de référence : [CAHAI-COG\(2020\)PV1CAHAI-COG\(2020\)PV2CAHAI\(2019\)04CAHAI\(2020\)03rev.1](#)

4. Méthodes de travail du CAHAI : examen des projets de propositions

Document de travail : [CAHAI\(2020\)10 ADD REV2](#)

Documents de référence : [CM\(2020\)90-final Lettre du président à la Secrétaire Générale](#)

5. Observateurs : état des lieux et examen des demandes reçues

Documents de référence : [CAHAI\(2019\)05-fin](#); [CAHAI\(2020\)12final](#), [Lettre du Centre international de recherche sur l'intelligence artificielle sous les auspices de l'Unesco](#)

Points d'information :

5.1 Protéger les droits de l'homme à l'ère de l'IA - Conférence en ligne de la présidence allemande du Comité des Ministres au Conseil de l'Europe, 20 janvier 2021

5.2 Contribution volontaire du Japon

6. Divers

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

BELGIUM/BELGIQUE

Mme Peggy VALCKE (Vice-Chair / Vice-présidente)

Chercheuse et professeur en
TIC et médias
Faculté de droit à la KU Leuven

ESTONIA / ESTONIE

Mme Siiri AULIK

Conseillère
Division du droit public
Ministère de la Justice

FRANCE

Mme Marine KETTANI

Chargée de mission auprès du chef du service de
l'expertise et de la modernisation
Ministère de la Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

M. Wolfgang TEVES

Chef de la Division de la
stratégie numérique, questions
politiques clés de la société de
l'information
Ministère fédéral de la Justice et
de la Protection des
consommateurs

ITALY / ITALIE

M. Marco BELLEZZA

Conseiller en innovation auprès du ministre du
Développement économique
Ministère du Développement économique

ROMANIA / ROUMANIE

M. Andrei DINCULESCU

Conseiller en IA et en IOT
Gouvernement de la Roumanie

SLOVENIA / SLOVENIE

M. Gregor STROJIN (Chair / Président)

Conseiller du Président, Cour suprême de la
République de Slovénie

SWITZERLAND / SUISSE

M. Thomas SCHNEIDER

Ambassadeur
Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
Directeur adjoint, Office fédéral de la
communication
Chef des relations internationales

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

M. David LESLIE

Responsable du thème de l'éthique et boursier en
éthique
Programme de politique publique
L'Institut Alan Turing

AUTRE PARTICIPANT (uniquement pour le point 3 de l'ordre du jour)

M. Andrey NEZNAMOV

Co-Chair of CAHAI-COG/ Co-président du CAHAI-COG

Chercheur principal de l'Académie russe des sciences, Directeur exécutif pour la régulation de l'intelligence artificielle, Sberbank

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT (DG I)

M. Jan KLEIJSSSEN

Director / *Directeur*

Information Society – Action against Crime / *Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité*

M. Patrick PENNINGCKX

Head of Department / *Chef du Service*

Information Society Department / *Service de la société de l'information*

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE (DG II)

Mme Claudia LUCIANI

Director / *Directrice*

Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / *Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance*

SECRETARIAT OF THE CAHAI / SECRÉTARIAT DU CAHAI

Mme Clementina BARBARO

Co-Secretary of CAHAI / *Cosecrétaire du CAHAI*

Mme Ursula STICKER

Co-Secretary of CAHAI / *Cosecrétaire du CAHAI*

M. Yannick MENECEUR - Policy Adviser / *Conseiller en politiques*

Mme Lucy ANCELIN - Assistant to the CAHAI / *Assistante du CAHAI*

Courriel: lucy.ancelin@coe.int / secretariat.cahai@coe.int

Mme Claire ROBINS - Secretariat, Counter-terrorism division / *Secrétariat, Division Anti-terrorisme*

Mme Laetitia DIMANCHE, Project Assistant, Information Society Department / *Assistante de projet, Service de la société de l'information*

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

M. Michael HILL

Mme Julia TANNER

